



**SYNDICAT MIXTE
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à une mission de maintenance du dispositif de stations pour sol
dans le cadre de l'élimination des termites au Centre de séminaires
du golf de Moliets**

Le Président du Syndicat Mixte des zones d'aménagements touristiques concertés de Moliets-et-Maâ,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 25 juin 2013 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets et ses avenants,

VU le bon de commande n° 10 relatif aux travaux urgents sur le patrimoine immobilier du golf de Moliets,

VU la décision du Président du Syndicat Mixte en date du 5 novembre 2019 approuvant la mission de traitement d'élimination des termites au Centre de séminaires du golf de Moliets confiée à la société ESBH pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réaliser la maintenance du dispositif mis en place pour une année supplémentaire compte tenu de la présence constatée des termites dans ledit bâtiment,

VU la proposition de la SATEL en date du 7 décembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Attributaire** : Société ESBH – 16 avenue de la Forêt – 33320 EYSINES
 - **Caractéristiques principales** : mission de maintenance du dispositif de stations pour sol pour une année supplémentaire dans le cadre de l'élimination des termites au Centre de séminaires du golf de Moliets
 - **Montant total** : 605,86 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan, le **21 DEC. 2022**

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L. _____

Xavier FORTINON